

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-192

### « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le jeudi 2 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.  
**Date de convocation : jeudi 25 septembre 2025 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE**  
**Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 62 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 71**

**Etaient présents et ont pris part au vote :** Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Gisèle LEVRAT, Hélène BROUSSE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Eric MAITRE, Bernard PERRET, Serge MERLE, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Jean ROSET, Patrice MARTIN (*jusqu'à la délibération n°2025-148*), Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jocelyne LABARRIERE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2025-161*), Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2025-170*), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

**Etaient excusés et ont donné pouvoir :** Vincent MANCUSO (à Gisèle LEVRAT), Daniel MARTIN (à Daniel FABRE), Christian LIMOUSIN (à Pascal COLLIGNON), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Cyril DUQUESNE (à André MOINGEON), Stéphanie JULLIEN (à Alexandre NANCHI), Régine GIROUD (à Frédéric TOSEL), Marie-Claude REGACHE (à Béatrice DALMAZ), Daniel BEGUET (à Serge MERLE).

**Etaient excusés et suppléés :** Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE), Marie-Françoise VIGNOLLET (par Eric MAITRE), Jehan-Benoît CHAMPAULT (par Jocelyne LABARRIERE), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

**Etaient excusés :** Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Maud CASELLA.

**Etaient absents :** Stéphanie PARIS, Mohamed ABBES, Jean PEYSSON, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER, Mohammed EL MAROUDI.

#### **Objet : Communication du rapport d'activité du SITOM Nord-Isère pour 2024**

M. André MOINGEON, vice-président, présente le rapport d'activité du SITOM Nord Isère pour 2024.

Le SITOM Nord-Isère est un syndicat mixte de traitement des ordures ménagères. Il dispose d'une unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets ménagers localisée à Bourgoin-Jallieu (38). Le syndicat couvre un périmètre d'un peu plus de 405 000 habitants. La CCPA adhère au SITOM pour dix communes du sud de son territoire (territoire de l'ex communauté de communes Rhône – Chartreuse de Portes), soit environ 4 911 habitants.

En 2024, l'UVE a accueilli, 142 277 tonnes de déchets, tonnage en baisse de 12 % par rapport à 2023. 132 952 tonnes ont été incinérées. Les sous-produits d'incinération ou résidus solides après incinération se sont élevés à 30 882 tonnes, soit 23 % du tonnage incinéré. Il s'agit pour 24 287 tonnes de mâchefers, 1 978 t de métaux ferreux et 4 617 t de résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM).

Pour le compte de la CCPA, le SITOM assure le traitement des ordures ménagères collectées sur les 10 communes adhérentes, soit 648 tonnes, sur l'année 2024. En complément, il a assuré le traitement d'une partie des encombrants broyés de la CCPA, soit 1 144 tonnes. 383 tonnes de refus de tri issus du centre de tri TRIVALO69 ont également été traitées.

Le fonctionnement est en deçà des capacités de l'équipement, en raison de travaux d'entretien et de modernisation des fours planifiés courant 2024 (28 % du temps brut de fonctionnement des fours) ainsi que de plusieurs arrêts imprévus de lignes (6 % environ du temps brut).

L'unité de valorisation énergétique produit à la fois de la chaleur, via un réseau de chaleur urbain, et de l'électricité.

La contribution, en 2024, s'élevait à 132 € HT la tonne d'OMR (dont 118 € de coût de traitement et 14 € de TGAP), sans contribution à l'habitant. Le coût de traitement est identique au coût 2023 (118 € la tonne), la TGAP quant à elle a augmenté de 16,7 % (+ 2 €).

Pour les encombrants, le coût de traitement est de 116 € HT dont 14 € de TGAP (en 2023 : 104 € HT dont 12 € de TGAP, soit une augmentation de 10,9 % sur le coût de traitement seul).

Le Conseil communautaire :

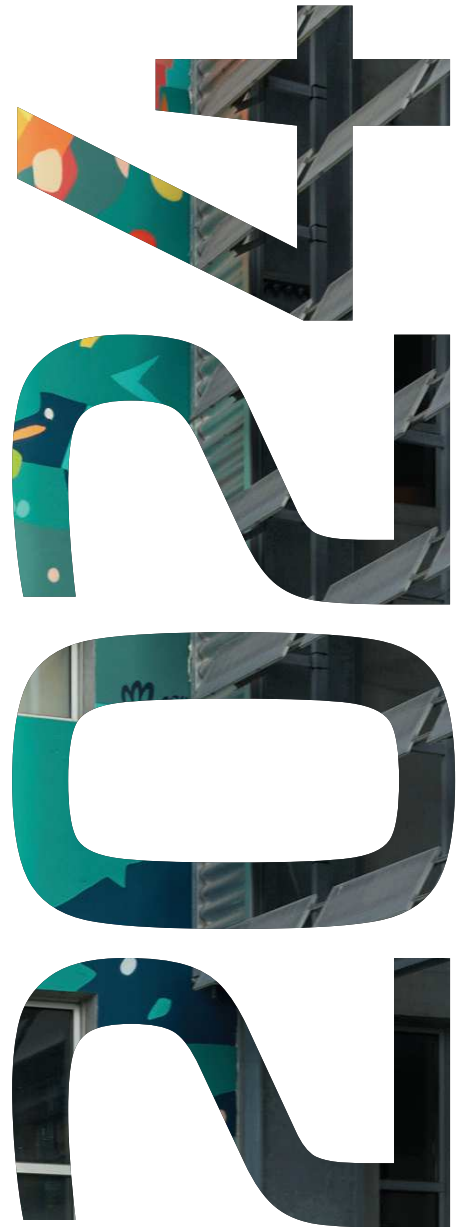
- PREND ACTE de la communication du rapport annuel d'activité du SITOM Nord-Isère pour 2024.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 7 octobre 2025  
Publiée le 10 OCT. 2025*

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**



# RAPPORT D'ACTIVITÉS





# Le mot du Président

Accusé de réception en préfecture  
061-240100883-20251002-D20251002-192-DE  
Date de télétransmission : 07/10/2025  
Date de réception préfecture : 07/10/2025



“ Chers lecteurs,

L'année 2024 a été importante pour le SITOM Nord-Isère, marquée par une phase déterminante de travaux sur nos installations. Elle s'inscrit dans une dynamique de transformation indispensable pour répondre aux nouveaux défis environnementaux, réglementaires et techniques.

Ce chantier d'envergure a perturbé temporairement certaines de nos missions. Nous en sommes pleinement conscients, et je tiens à saluer la patience et l'engagement des équipes, de nos collectivités adhérentes et de nos partenaires, qui ont su rester mobilisés.

Les performances 2024, telles que rapportées dans ce rapport d'activités, sont en corrélation avec cette année de transition, de travail en profondeur et de préparation de l'avenir.

**Malgré ces aléas, les objectifs structurants sont restés au cœur de notre action : renforcer notre capacité à valoriser les déchets résiduels de manière plus efficace et durable en transformant ainsi un défi en une opportunité énergétique.**

Car c'est bien en modernisant le Pôle Déchets-Énergies que nous pourrons assurer un service public performant, toujours plus efficace, durable, et au service de notre territoire et de ses habitants.

Bonne lecture.

”

JEAN-PIERRE GIRARD  
Président du SITOM Nord-Isère



# SOMMAIRE

|                                         |           |
|-----------------------------------------|-----------|
| Les travaux de modernisation            | 4         |
| <b>Présentation du SITOM Nord-Isère</b> | <b>9</b>  |
| Un syndicat au service d'un territoire  | 10        |
| L'organisation politique                | 12        |
| L'organisation administrative           | 13        |
| L'outil de traitement                   | 14        |
| La certification ISO 50 001             | 15        |
| <b>Synthèse technique</b>               | <b>17</b> |
| Process industriel                      | 18        |
| Déchets traités                         | 20        |
| Fonctionnement des fours                | 21        |
| Les sous-produits                       | 22        |
| Consommations de l'UVE                  | 23        |
| Valorisation énergétique                | 24        |
| <b>Synthèse environnementale</b>        | <b>27</b> |
| En bref                                 | 28        |
| Contrôle des rejets atmosphériques      | 28        |
| Surveillance environnementale           | 30        |
| <b>Synthèse économique</b>              | <b>33</b> |
| Coût de l'outil de traitement           | 34        |
| Grille tarifaire                        | 35        |
| Compte administratif                    | 36        |
| En conclusion                           | 39        |

Ce rapport est établi conformément à l'article D 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), issu du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015. Il a été présenté au Comité syndical du SITOM Nord-Isère lors de sa séance du 17 juin 2025.

Le présent rapport ainsi que le rapport destiné à la DREAL sont disponibles dans les locaux du SITOM Nord-Isère ainsi que sur le site internet [www.sitom-ni.fr](http://www.sitom-ni.fr)



# Les travaux de modernisation



Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20251002-D20251002-192-DE  
Date de télétransmission : 07/10/2025  
Date de réception préfecture : 07/10/2025

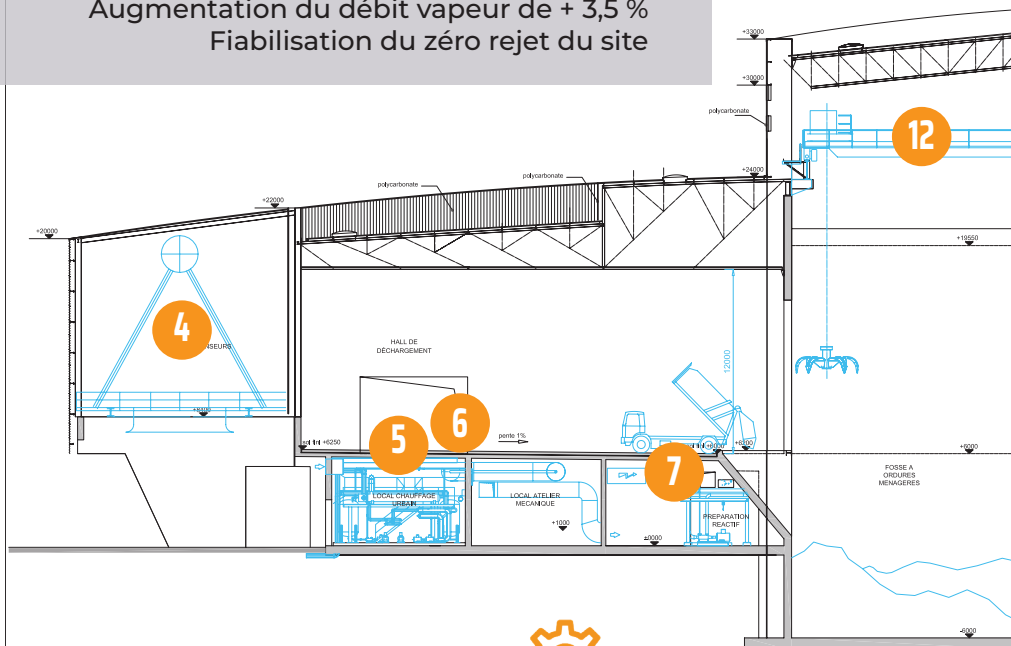


## FOURS ET CHAUDIÈRES

- 1 Remplacement des surchauffeurs par des inconélisés  
Extension des parois fours et ajout d'un système de douche  
Baisse du réfractaire sur 2m  
Mise en œuvre d'un ramonage par onde de choc pour réduire la température des fumées en sortie chaudière et limiter son encrassement
- 2 Remplacement des barreaux de grille des fours pour les rendre plus robustes aux explosions
- 3 Injection d'eau de process réutilisée dans les fours

### Gains

Disponibilité des fours plus élevée (au-delà de 8 150 h de fonctionnement)  
Augmentation du débit vapeur de + 3,5 %  
Fiabilisation du zéro rejet du site



## AUTRES TRAVAUX

- 12 Rénovation des ponts roulants
- 13 Remplacement des extracteurs mâchefers

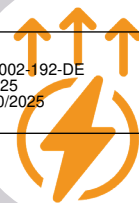


### Gain

Optimisation de la disponibilité des communs





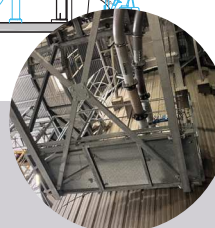
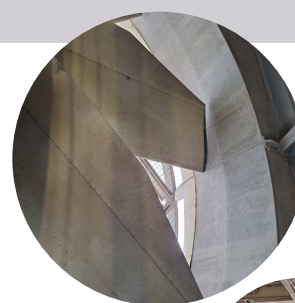
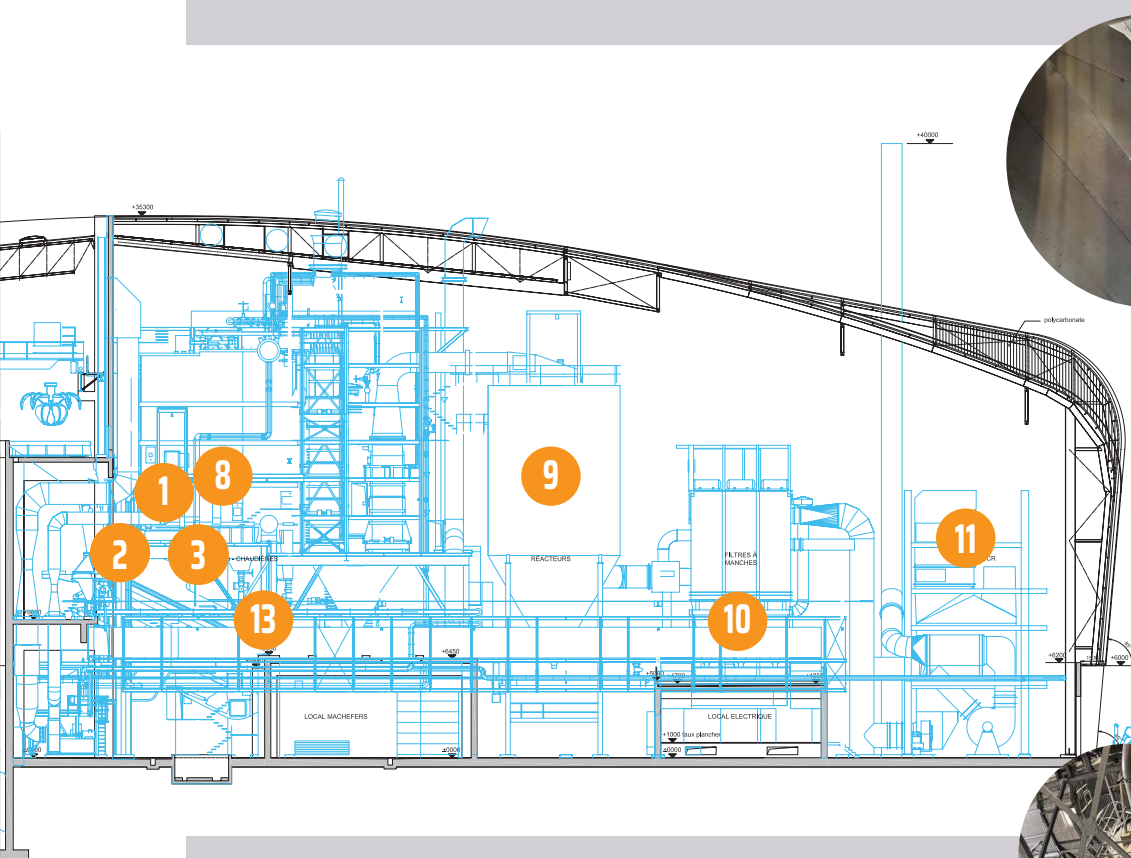


## VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- 4 Remplacement des pâles et des ensembles moteurs/varianteurs pour augmenter la capacité des aérocondenseurs quelles que soient les conditions climatiques
- 5 Remplacement du groupe de mise sous vide
- 6 Création d'un sous-tirage vapeur sur la turbine en lieu et place d'une fourniture directe de vapeur à l'industriel partenaire
- 7 Nouveaux compteurs énergies

### Gains

Production électrique supplémentaire de près de 10% à la tonne incinérée  
Performance énergétique au-delà de 80%  
Réduction du bruit des aérocondenseurs



## TRAITEMENT DES FUMÉES

- 8 Injection de calcaire dans le four
- 9 Injection de bicarbonate de sodium dans la tour d'injection en lieu et place du lait de chaux et chaux SPS
- 10 Remplacement des trémies du filtre à manches
- 11 DéNOx catalytique : remplacement des catalyseurs



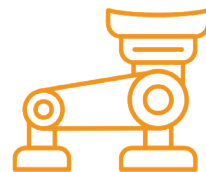
### Gains

Réduction de la consommation d'eau de près de 25%  
Fiabilisation des émissions pour aller plus loin que les seuils réglementaires

# Les travaux de modernisation 2024



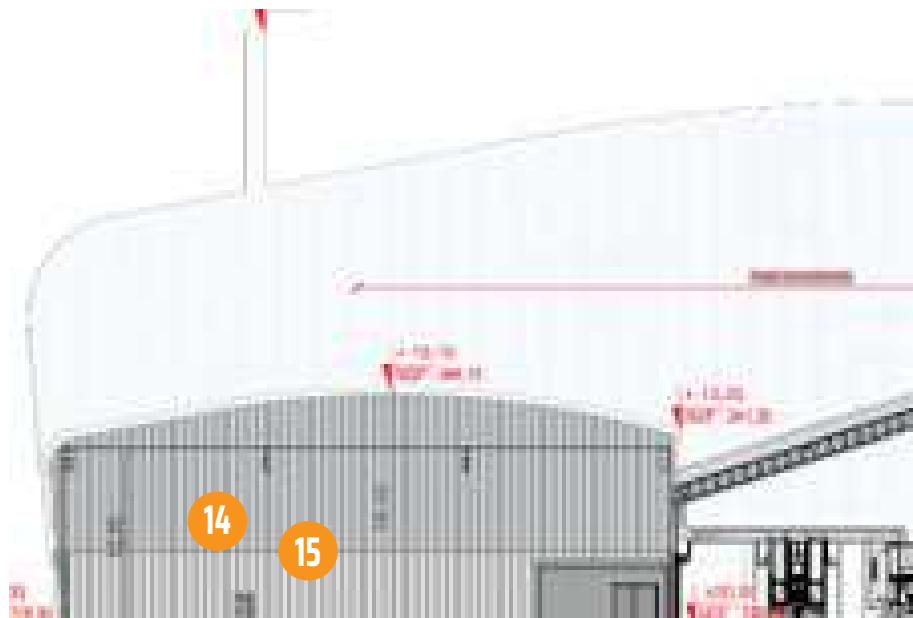
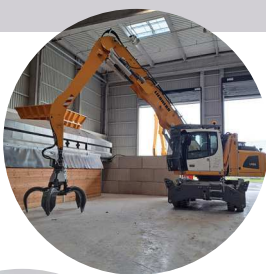
Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20251002-D20251002-192-DE  
Date de télétransmission : 07/10/2025  
Date de réception préfecture : 07/10/2025



## PLATEFORME DE BROYAGE DES ENCOMBRANTS

- 14 Construction d'un bâtiment de stockage avec détection et protection incendie renforcée
- 15 Fourniture d'un broyeur et pelle électrique
- 16 Mise en place de convoyeurs pour un déversement direct en fosse

**Capacité de traitement de 22 000 tonnes en nominal et jusqu'à 30 000 tonnes**



## FAIRE DU PÔLE DÉCHETS-ÉNERGIES UN VÉRITABLE OUTIL DE COMMUNICATION

- Création d'un espace pédagogique
- Aménagement de la passerelle de visite
- Réalisation de la fresque de street art
- Création d'une nouvelle salle de réunion



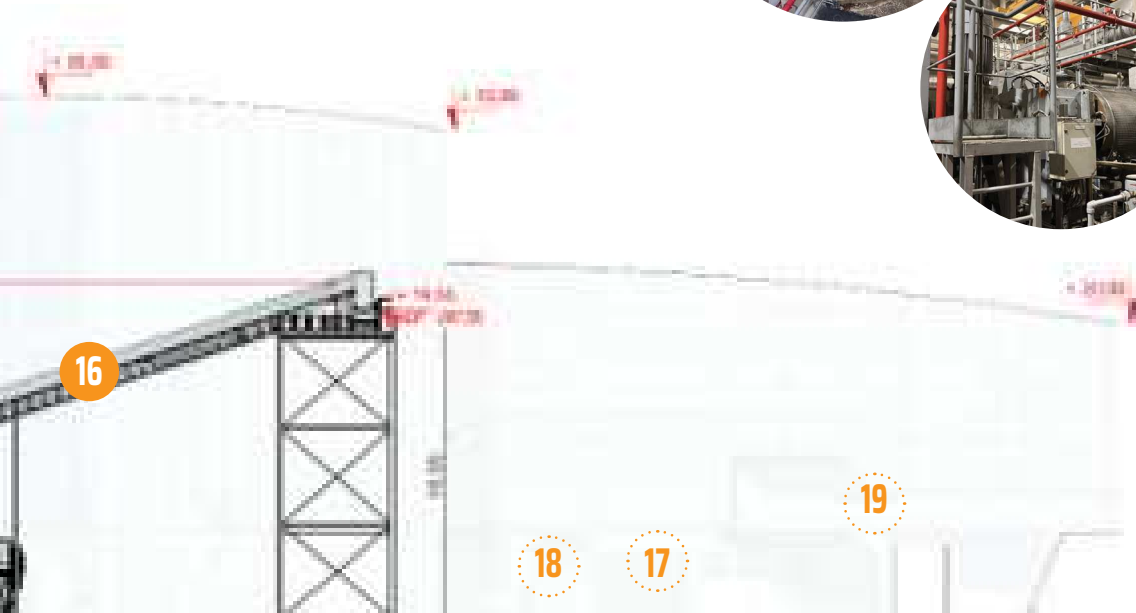


## RENFORCEMENT DE LA PROTECTION INCENDIE

- 17 Création d'une réserve d'eau incendie
- 18 Inertage des locaux électriques
- 19 Mise en place d'un système de sprinklage sur le GTA

Gain

Minimiser les impacts d'un départ de feu et autonomie de lutte contre l'incendie de 2h



22,5  
M€

de travaux

financés en fonds propres  
par le SITOM Nord-Isère

Plus d'un an de travaux,  
dont un arrêt cumulé des fours  
de 9 semaines sur la ligne 2  
et 19 semaines sur la ligne 1







# LE SITOM NORD-ISÈRE

# PRÉSENTATION

.....

# 1. Un syndicat au service d'un territoire

Le SITOM Nord-Isère est un **syndicat mixte de traitement des ordures ménagères**.

Il a été créé en 1983 sous la forme d'un syndicat d'études fédérant alors 4 syndicats du Nord-Isère cherchant une nouvelle solution de traitement suite à la fermeture de la décharge où ils acheminaient leurs déchets.



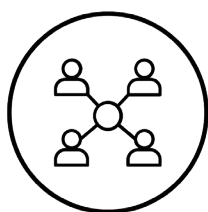
En 1986, la première unité de traitement par incinération avec récupération d'énergie verra le jour avec une capacité de traitement de 39 000 tonnes par an. Une extension sera réalisée en 1996, permettant le traitement de 80 000 tonnes par an.

Au fil des années, les adhésions de nouveaux territoires conduiront à la saturation de l'unité. En 2003, les élus décideront de la construction d'une nouvelle usine qui sera achevée en 2008, et qui est celle que nous connaissons aujourd'hui.

En 40 ans, le territoire du SITOM Nord-Isère est passé de 123 000 habitants à 405 011 habitants.

Il fédère aujourd'hui 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

2 syndicats de collecte, 3 communautés de communes (CC) et 1 communauté d'agglomération (CA). Son territoire s'étend sur 4 départements : l'Isère, l'Ain, la Savoie et le Rhône.



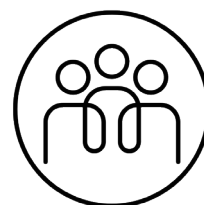
**6**  
adhérents



**199**  
communes



**2 500**  
km²



**405 011**  
habitants

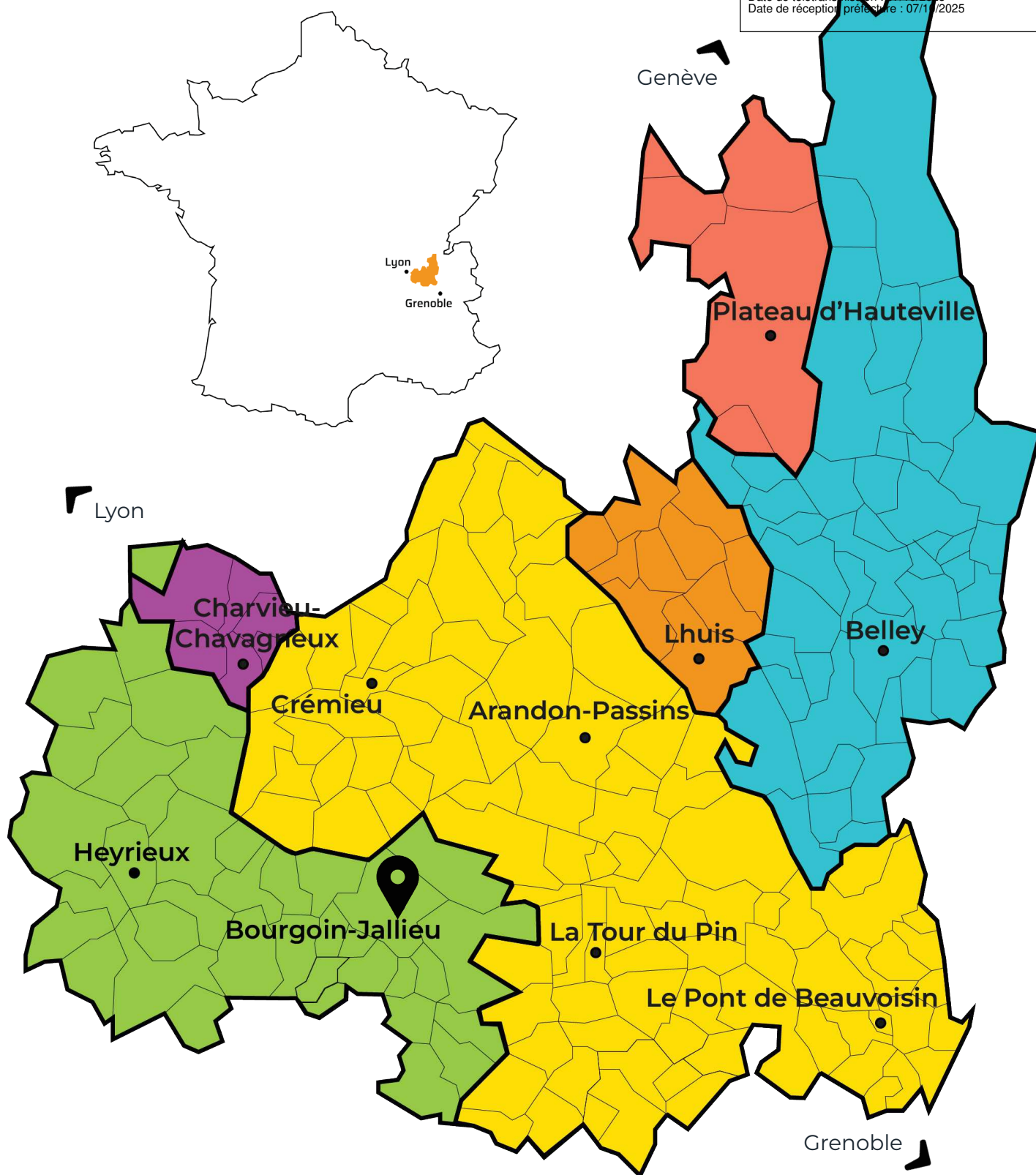
## COMPÉTENCES

Le SITOM Nord-Isère exerce la compétence de **traitement des déchets ménagers résiduels et assimilés par valorisation énergétique**.

Il exerce cette mission pour ses adhérents mais également pour des partenaires publics et privés, en fonction de la disponibilité de ses installations.

La collecte et tri sélectif sont de la compétence des adhérents.





**SMND**  
40 communes - 176 818 habitants

**SYCLUM**  
94 communes - 153 776 habitants

**CC Bugey Sud**  
43 communes - 34 106 habitants

**CC Lyon St Exupéry en Dauphiné**  
6 communes - 29 311 habitants

**CA Haut Bugey\***  
6 communes - 6 089 habitants

**CC Plaine de l'Ain\***  
10 communes - 4 911 habitants

Population : source INSEE 2023

\* seulement pour une partie de leurs territoires. L'autre partie appartient à des syndicats de traitement voisins.

# 2 L'organisation politique

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20251002-D20251002-192-DE  
Date de télétransmission : 07/10/2025  
Date de réception préfecture : 07/10/2025

## LE COMITÉ SYNDICAL

Le SITOM Nord-Isère est dirigé par un Comité syndical de **45 délégué(e)s** désigné(e)s au sein de chaque EPCI adhérent.

Le nombre de délégué(e)s par EPCI est déterminé en fonction du nombre d'habitants sur chaque territoire (2 délégué(e)s par EPCI + 1 par tranche de 11 500 habitants).

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>SMND</b><br><b>17 délégué(e)s</b><br>Michel FAYET<br>Alain BERGER<br>Patrick BOUSQUET<br>Patrick CASTAING<br>Hervé CHAMPEAU<br>Chantal BUSSY<br>Céline DEBES<br>Christophe DENIS<br>Vanessa DEVAUX<br>Jean-Pierre GIRARD<br>Denis GIRAUD<br>Jean-Pierre JOURDAIN<br>Pierre MARMONIER<br>Patrick ROSET<br>Noël SUCHET<br>Julie VERNAY-GASS<br>Claude VILLARD | <b>SYCLUM</b><br><b>15 délégué(e)s</b><br>Frédéric GONZALEZ<br>Bernard BADIN<br>Maurice BELANTAN<br>David EMERAUD<br>Patrick BLANDIN<br>Denis BOUVIER PATRON<br>Max GAUTHIER<br>Daniel LOMBARD<br>François MANON<br>Roger MARCEL<br>François MARTIN jusqu'en juin 2024,<br>remplacé par Jean-Marie OGER-PREVOT<br>Jean-Claude PARAVY<br>Gilbert POMMET<br>Sabrine SALERNO jusqu'en février 2024,<br>remplacée par Marie-Pierre CUTIVET<br>Patrick ROSSI |
| <b>CA Haut Bugey</b><br><b>2 délégués</b><br>Didier BOURGEAIS<br>Daniel MATHIEU                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>CC Plaine de l'Ain</b><br><b>2 délégués</b><br>Daniel BEGUET<br>André MOINGEON                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>CC Bugey Sud</b><br><b>5 délégué(e)s</b><br>Annie BIONDA<br>Jean-Philippe BRUN<br>Pauline GODET<br>Michel-Charles RIERA<br>Xavier VINCENT                                                                                                                                                                                                                   | <b>CC Lyon Saint Exupéry en Dauphiné</b><br><b>4 délégué(e)s</b><br>Jean-Louis ANDREU<br>Roger DAVRIEUX<br>Sandrine POZZOBON-MAITRE<br>Jean-Louis TURMAUD                                                                                                                                                                                                                                                                                               |



5

Comités syndicaux



21

Délibérations

en 2024



# LE BUREAU

Le Bureau réunit **le Président et les 9 Vice-Président(e)s** élus parmi les délégué(e)s.



**Jean-Pierre GIRARD**  
Président  
SMND



**Roger MARCEL**  
5<sup>ème</sup> Vice-Président  
délégué à la surveillance environnementale  
SYCLUM



**Jean-Pierre JOURDAIN**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
délégué aux mâchefers  
SMND



**Daniel MATHIEU**  
6<sup>ème</sup> Vice-Président  
délégué aux finances  
CA Haut Bugey



**Maurice BELANTAN**  
2<sup>ème</sup> Vice-Président  
délégué à l'étude de la compétence traitement  
SYCLUM



**Daniel BEGUET**  
7<sup>ème</sup> Vice-Président  
délégué au PRPGD  
CC Plaine de l'Ain



**Pauline GODET**  
3<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
déléguée au MPGP  
CC Bugey Sud



**Bernard BADIN**  
8<sup>ème</sup> Vice-Président  
délégué à la valorisation énergétique  
SYCLUM



**Roger DAVRIEUX**  
4<sup>ème</sup> Vice-Président  
délégué aux optimisations et conformité  
CC LYSED



**Max GAUTHIER**  
9<sup>ème</sup> Vice-Président  
délégué à la communication  
SYCLUM

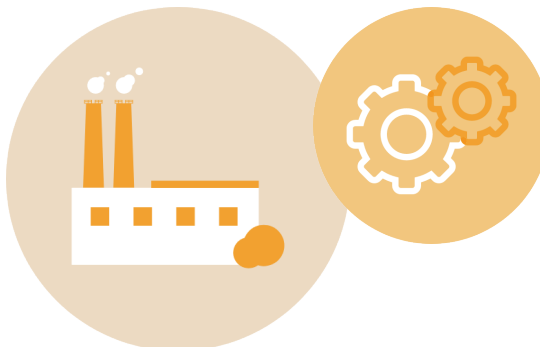
## L'organisation administrative 3.

En 2024, l'équipe administrative se compose d'une directrice générale des services, d'une directrice adjointe, d'une chargée de communication et d'une assistante administrative (mise à disposition à 30% auprès d'une autre structure).

# 4 L'outil de traitement

Le SITOM Nord-Isère dispose d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE), appelée Pôle Déchet-Énergies, pour traiter les déchets ménagers du territoire.

Le SITOM Nord-Isère est propriétaire de l'UVE dont il détient l'autorisation d'exploitation par arrêté préfectoral en date du 9 février 2006.



La conduite, l'entretien et la maintenance de l'UVE sont confiés à Ronaval.



**17**  
ème  
année  
d'exploitation



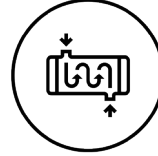
**176 000**  
tonnes  
capacité  
autorisée



**2**  
lignes  
11 t/h  
chacune



**80**  
t/h  
vapeur  
produite



**14,6**  
MWe  
puissance  
turbo-alternateur



**12,3**  
MWth  
2 échangeurs  
réseau de chaleur

## L'EXPLOITATION

Depuis 2023, l'exploitation de l'UVE du SITOM Nord-Isère est confiée à Ronaval, filiale de Veolia, à travers un **marché public global de performance (MPGP)**, pour une durée de 10 ans.

### TRANCHE FERME

Conception et réalisation de travaux d'optimisation et de mise aux normes (18,2 M€ d'investissement)

Exploitation et maintenance de l'UVE (72,3 M€)

**118,1**  
M€

### TRANCHE OPTIONNELLE AFFERMIE

Conception et réalisation de la plateforme de broyage des encombrants (4,3 M€ d'investissement)

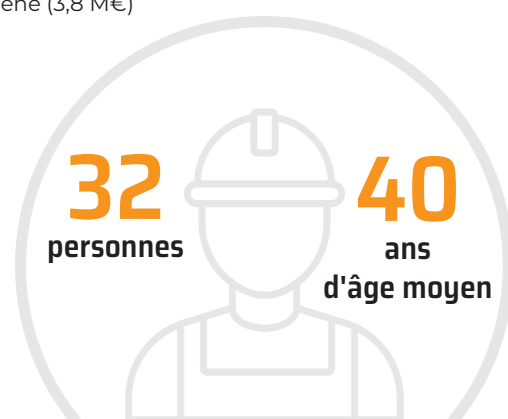
Exploitation de la plateforme de broyage des encombrants (7,4 M€)

### TRANCHES OPTIONNELLES NON-AFFERMIES

Conception et réalisation d'une installation de production d'hydrogène (12,1 M€ d'investissement)

Exploitation d'une installation de production d'hydrogène (3,8 M€)

Au sein du Pôle Déchets-Énergies, Ronaval compte 30 personnes. Les fonctions ressources et supports sont assurées au sein de la direction régionale Bourgogne Auvergne Rhône-Alpes de Veolia située à Vaulx-en-Velin (69).



**32**  
personnes

**40**  
ans  
d'âge moyen



# La certification **ISO 50 001 5.**

Depuis 2015, le SITOM Nord-Isère dispose de la certification ISO 50 001, norme internationale dédiée au management de l'énergie, pour son **engagement dans l'amélioration continue des performances énergétiques** du Pôle Déchets-Énergies.

Pour le mandat 2020-2026, les élu(e)s du SITOM Nord-Isère ont défini la politique énergétique applicable à l'UVE autour de 4 axes principaux :

Pérenniser la performance du  
réseau de chaleur

Augmenter la valorisation  
énergétique électrique et  
thermique



Réduire la consommation  
électrique de l'UVE

Être acteur de la lutte  
contre le changement  
climatique

Le **Système de Management de l'énergie (SMé)** mis en place garantit ainsi le respect de ces valeurs avec une volonté permanente d'amélioration continue tout en assurant la disponibilité de l'information et des ressources nécessaires à l'atteinte d'objectifs et de cibles définis.

Le système est revu annuellement dans le cadre de revues de management.

Le renouvellement de la certification ISO 50 001 a été obtenu en 2024 pour une durée de 3 ans.







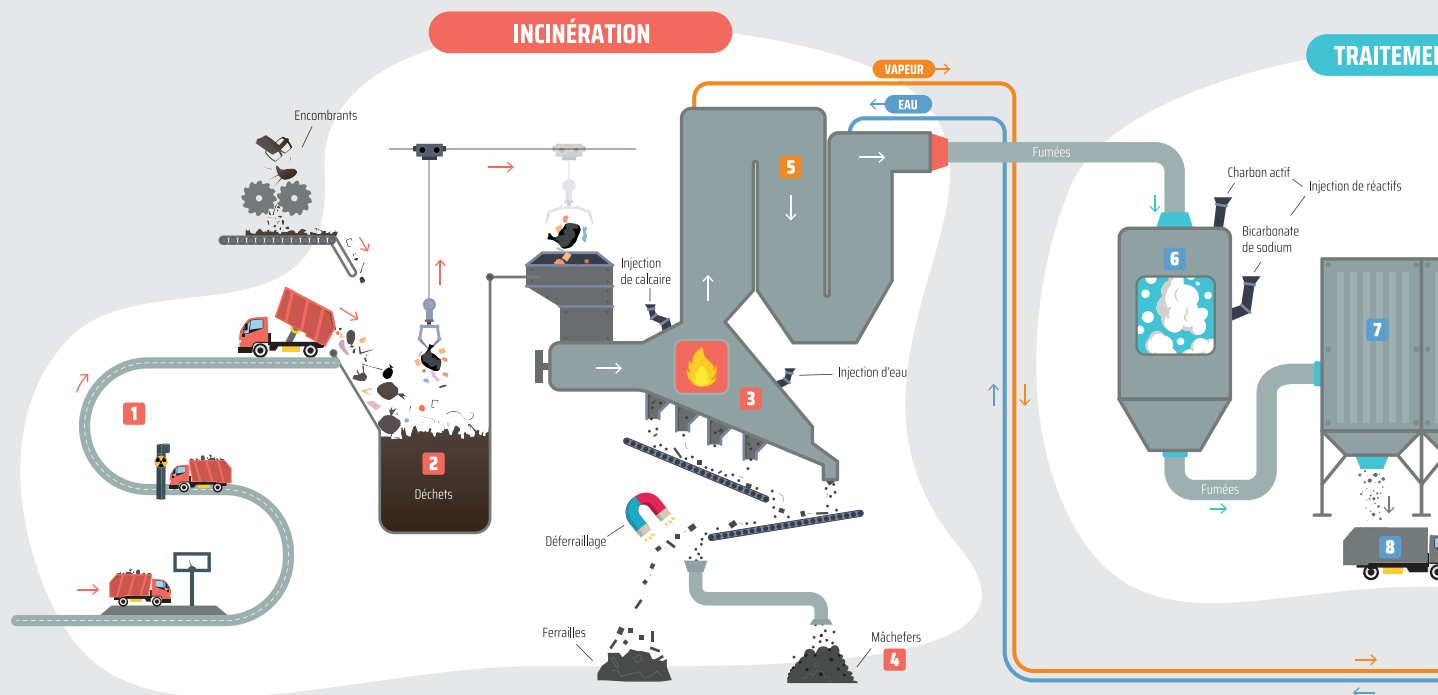


# SYNTHÈSE TECHNIQUE

.....

## PÔLE DÉCHETS-ÉNERGIES

Unité de valorisation énergétique de Bourgoin-Jallieu



### ÉTAPE 1

#### Réception des déchets

- Pesage des véhicules en entrée et en sortie.
- Contrôle de radioactivité par portique de détection.
- Les encombrants sont broyés sur une plateforme spécifique.

### ÉTAPE 2

#### Fosse

- Stockage moyen de 3 500 tonnes de déchets.

### ÉTAPE 3

#### Fours

- Chaque four brûle 11 tonnes par heure.
- Combustion entre 900 et 1 200 degrés.
- Capacité totale de traitement de 176 000 tonnes par an.
- Injection de calcaire pour commencer à abattre les pics de polluants acides.

### ÉTAPE 4

#### Mâchefers

- Refroidissement et acheminement vers un bâtiment de stockage temporaire où ils sont « déferailés » par un aimant.
- Envoi vers une installation de maturation et d'élaboration en vue d'une valorisation.
- La combustion d'une tonne de déchets produit 185 kg de mâchefers et 20 kg de ferrailles.

### ÉTAPE 5

#### Chaudières

- Elles récupèrent l'énergie issue de la combustion des déchets. Chaque chaudière produit 40 tonnes de vapeur surchauffée par heure à 360° et 50 bars.

### ÉTAPE 6

#### Tours d'injection

- Injection de bicarbonate de sodium et de charbon actif afin de neutraliser les gaz acides et de capter les poussières.

### ÉTAPE 7

#### Filtres à manches

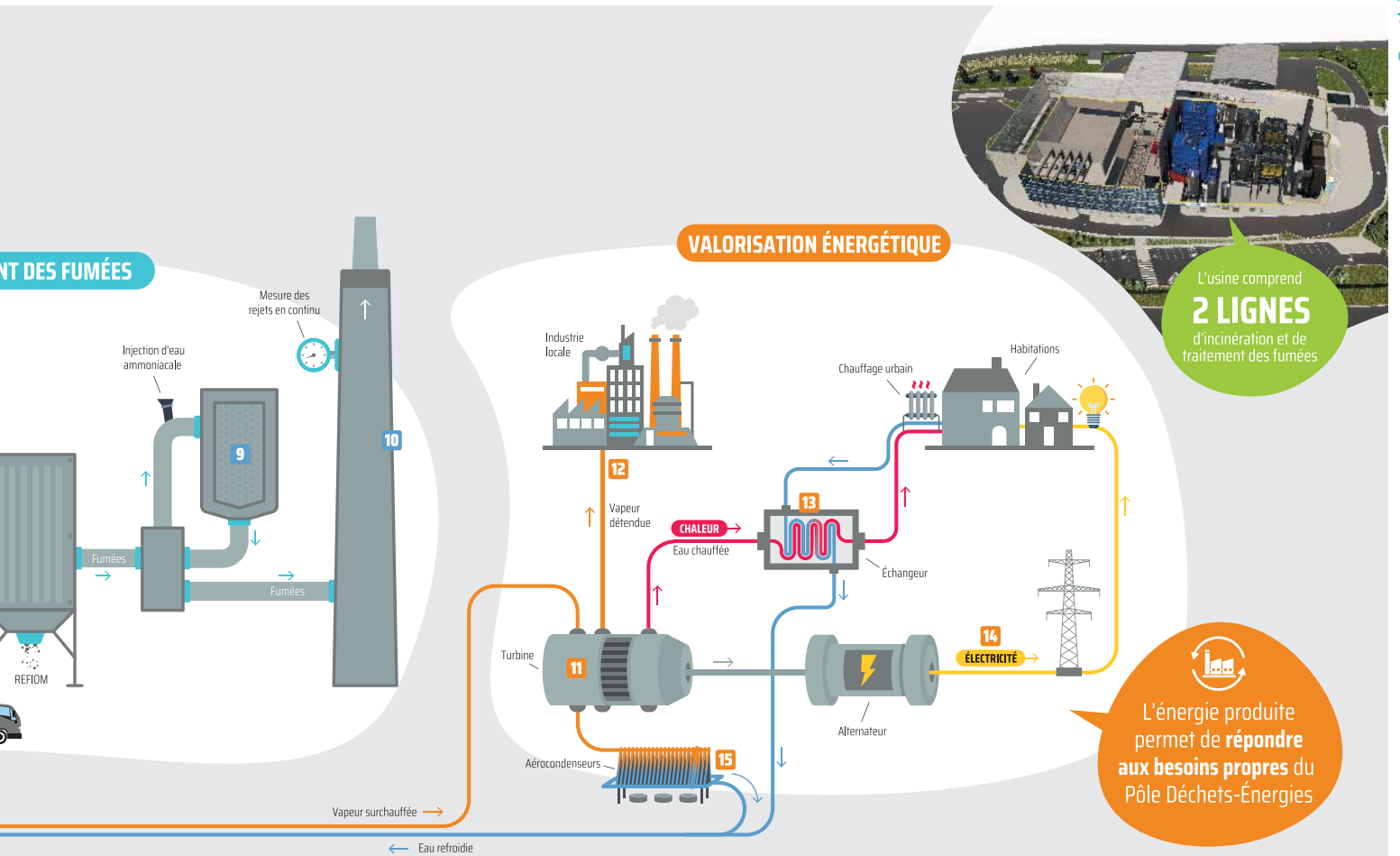
- Captation des poussières et neutralisation des derniers polluants acides et résiduels.

### ÉTAPE 8

#### REFIOM

- Les Résidus des Fumées des Ordures (REFIOM) sont envoyés vers une installation de déchets.
- La combustion des déchets de REFIOM.





## ÉTAPE 9

### Catalyseurs

- Injection d'eau ammoniacale pour réduire les émissions d'oxyde d'azote.

## ÉTAPE 10

### Cheminées

- Chaque cheminée est équipée d'analyseurs permettant de contrôler en continu la qualité des rejets.

## ÉTAPE 11

### Groupe Turbo-Alternateur

- La vapeur est acheminée dans la turbine qui transforme l'énergie de la vapeur en énergie mécanique, pour faire tourner un alternateur.
- L'alternateur, à son tour, transforme l'énergie mécanique en énergie électrique.

## ÉTAPE 12

### Vapeur industrielle

- Une partie de la vapeur détendue alimente l'industrie locale.

## ÉTAPE 13

### Réseau de chaleur urbain

- La vapeur est dirigée vers un échangeur pour chauffer l'eau chaude qui alimentera le réseau de chaleur urbain.
- 52 000 MWh sont produits chaque année. L'équivalent des besoins électriques de 5 200 logements.

## ÉTAPE 14

### Électricité

- 95 000 MWh sont produits chaque année. L'équivalent des besoins électriques de 20 000 logements.

## ÉTAPE 15

### Aéro-condenseurs

- Ils refroidissent la vapeur et la transforment à nouveau en eau liquide qui est réinjectée en circuit fermé dans les chaudières.

# 2 Déchets traités

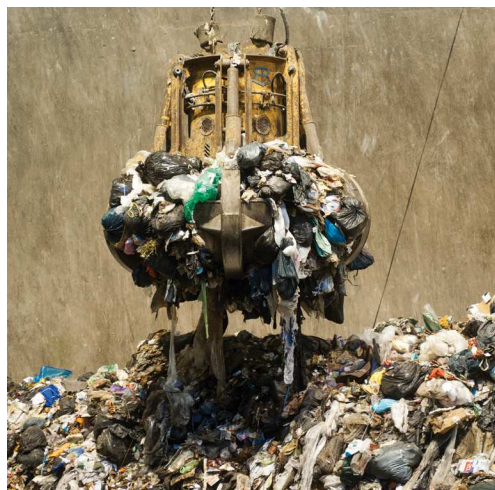
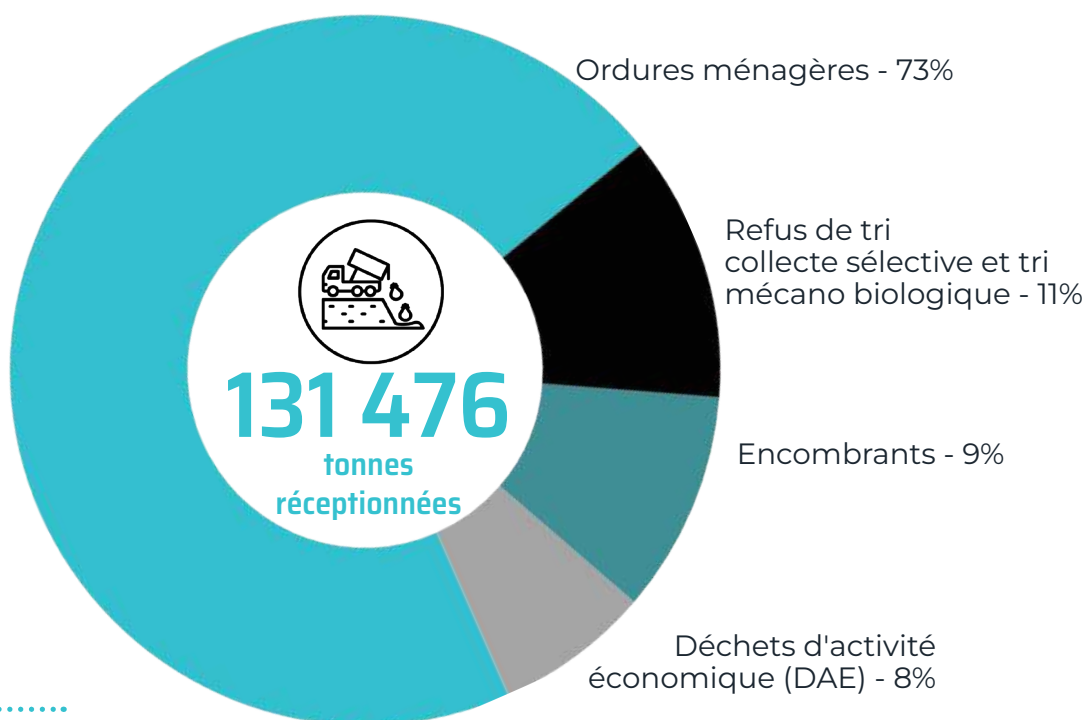
Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20251002-D20251002-192-DE  
Date de télétransmission : 07/10/2025  
Date de réception préfecture : 07/10/2025

En 2024, le SITOM Nord-Isère a géré 142 277 tonnes, dont 6 372 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 4 429 tonnes d'encombrants qui ont été détournées prioritairement sur des UVE selon la disponibilité ou en ISDND (Cessieu et Chatuzange de Goubet).

71% de ce gisement est issu de la collecte sur le territoire du SITOM Nord-Isère, le reste provenant de partenaires publics et privés.

La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée par les adhérents a chuté de 1% par rapport à 2023, rendue nécessaire par l'important retard pris dans la réalisation des travaux prévus au MGP (soit 8 mois contre 2,5 mois annoncés) ; une forte baisse également est observée pour les encombrants sous gestion du SITOM Nord-Isère (-11,29%).

  
**2 182**  
kcal/kg  
PCI moyen



|                            | 2023                                | 2024                                 | Evolution 2023/2024 |
|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|---------------------|
| Déchets gérés (tonnes)     | 161 155<br><i>-1 522 détournées</i> | 142 277<br><i>-10 801 détournées</i> | -11,7%              |
| Déchets incinérés (tonnes) | 157 591                             | 132 952                              | -15,6%              |
| PCI (kcal/kg)              | 2 283                               | 2 182                                |                     |





|           | 2023             |         | 2024             |         | Evolution<br>2023/2024 |
|-----------|------------------|---------|------------------|---------|------------------------|
|           | Fonct.<br>heures | Dispo.* | Fonct.<br>heures | Dispo.* |                        |
| Ligne n°1 | 7 277            | 83%     | 5 148            | 59%     | -29,3%                 |
| Ligne n°2 | 7 225            | 82,5%   | 6 567            | 75%     | -9,1%                  |

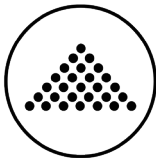
\* calculée sur le nombre d'heures de l'année 2024, soit 8 784 heures



Les arrêts techniques programmés essentiellement pour la réalisation des travaux de modernisation de l'UVE et pour assurer la maintenance des équipements représentent environ 28% du temps brut.

Le fonctionnement a également été perturbé par des imprévus (fuites chaudière, épisodes de dépassement des VLE en HF, bouchage du réacteur en lait de chaux, barreaux de grilles de fours cassés en raison d'explosions de bonbonnes de protoxyde d'azote), représentant environ 6% du temps brut.

# 4 Les sous produits



30 882

tonnes  
de résidus d'exploitation  
produits par l'UVE

23% du tonnage entrant

|                | 2023             |                                           | 2024             |                                           | Evolution<br>2023/2024 |
|----------------|------------------|-------------------------------------------|------------------|-------------------------------------------|------------------------|
|                | Volume<br>tonnes | Ratio à la tonne<br>incinérée<br>kg/tonne | Volume<br>tonnes | Ratio à la tonne<br>incinérée<br>kg/tonne |                        |
| Mâchefers      | 29 522           | 187                                       | 24 287           | 183                                       | -2,1%                  |
| Métaux ferreux | 2 409            | 15,3                                      | 1 978            | 15                                        | -2,6%                  |
| REFIOM*        | 6 425            | 40,8                                      | 4 617            | 35                                        | -14,9%                 |
| TOTAL          | 38 356           |                                           | 30 882           |                                           |                        |

\* Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères



Les mâchefers ont été évacués en totalité sur l'installation de maturation et d'élaboration des Mâchefers (IME) de l'entreprise Modus Valoris à Bourgoin-Jallieu (38).

Ils sont préparés pour être valorisés en sous-couche routière.

En sont également extraits 254 tonnes de métaux ferreux et 275 tonnes de métaux non ferreux qui sont recyclés.

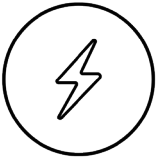
Les REFIOM sont traités en installation de stockage de déchets dangereux à Changé (53).



Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20251002-D20251002-192-DE  
Date de télétransmission : 07/10/2025  
Date de réception en préfecture : 07/10/2025

Consommations  
de l'UVE 5.

Synthèse technique



Electricité

93% issues de la production de l'UVE



Fuel

en hausse pour redémarrer les fours suite aux arrêts travaux



Eau

97% en provenance d'eau de forage



Réactifs

en baisse en raison de la typologie des déchets incinérés

|                                                                                     | 2023       |                            | 2024       |                            | Evolution 2023/2024 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------------------|------------|----------------------------|---------------------|
|                                                                                     | Conso.     | Ratio à la tonne incinérée | Conso.     | Ratio à la tonne incinérée |                     |
| Electricité                                                                         | 17 694 MWh | 112 kWh/t                  | 15 172 MWh | 114 kWh/t                  | +1,7%               |
| Fuel                                                                                | 314 m³     | 1,99 L/t                   | 355 m³     | 2,7 L/t                    | +35,6%              |
| Eau                                                                                 | 67 039 m³  | 0,43 m³/t                  | 60 214 m³  | 0,45 m³/t                  | +4,6%               |
| Chaux (jusqu'en juin)                                                               | 2 319 t    | 14,7 kg/t                  | 1 198 t    | 14,4 kg/t                  | -2%                 |
| Bicarbonate de sodium (à partir de août pour la ligne 2 et octobre pour la ligne 1) | -          | -                          | 903 t      | 18,1 kg/t                  | -                   |
| Charbon actif                                                                       | 71 t       | 0,45 kg/t                  | 70 t       | 0,52 kg/t                  | +15,5%              |
| Calcaire (à partir de fin novembre)                                                 | -          | -                          | 116 t      | 2,3 kg/t                   | -                   |
| Ammoniaque                                                                          | 439 t      | 2,78 kg/t                  | 304 t      | 2,29 kg/t                  | -17,6%              |

Les consommations correspondent aux besoins de l'UVE pour fonctionner.



# 6 Valorisation énergétique

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20251002-D20251002-192-DE  
Date de télétransmission : 07/10/2025  
Date de réception préfecture : 07/10/2025



## 271 961 MWh

de vapeur produite  
(2 MWh/t incinérée)  
-6,8% par rapport à 2023

L'année 2024 a été marquée par une baisse globale de la valorisation énergétique en raison de la réalisation des travaux de modernisation de l'UVE prévus au MPPG.

## 66 631 MWh

valorisation thermique  
(501 kWh/t incinérée)  
+14,6% par rapport à 2023



5 785 MWh  
Site industriel SEQENS

La valorisation thermique varie en fonction du bon fonctionnement de l'installation, de l'activité du site industriel SEQENS, de la quantité de chaleur soutirée par le réseau de chaleur urbain et de la vapeur soutirée par la turbine.

## 41 760 MWh

Réseau de chaleur urbain  
18 km de réseau  
5 200 équivalents logements chauffés



19 086 MWh  
Auto-consommation UVE

## 47 217 MWh

valorisation électrique  
(355 kWh/t incinérée)  
-7,6% par rapport à 2023



## 33 077 MWh

Vente d'électricité  
équivalent aux besoins de 15 000 personnes

## 14 140 MWh

Auto-consommation UVE



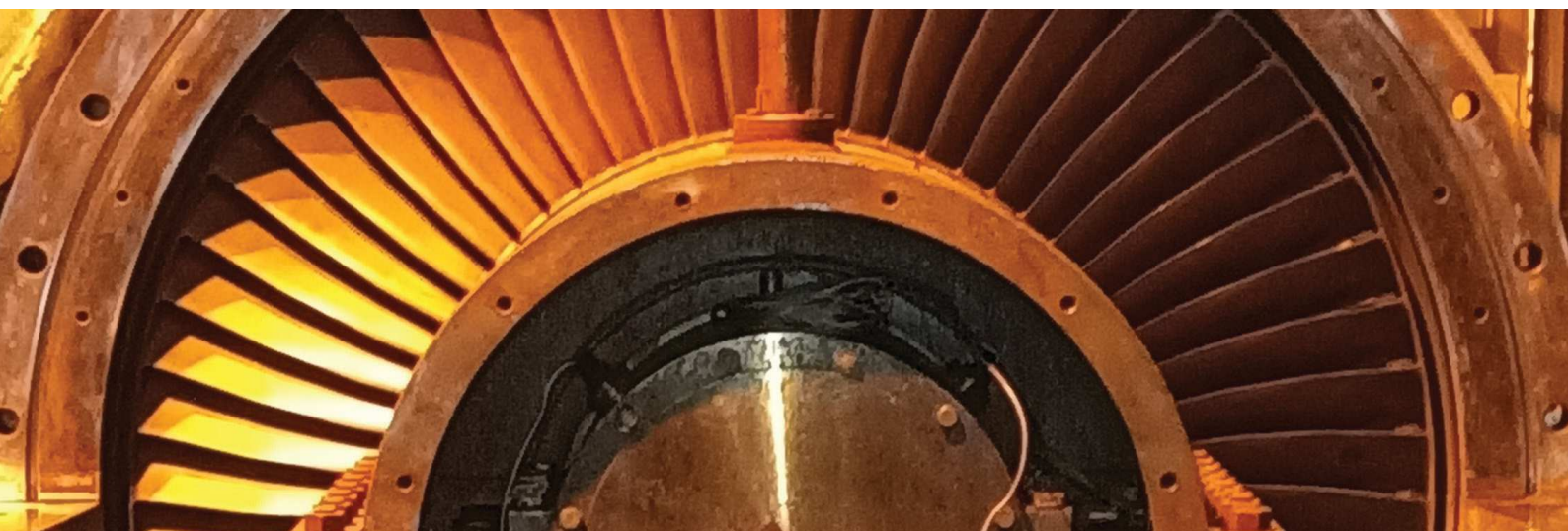
La production d'électricité a été fortement dégradée en 2024 en raison du retard pris dans la réalisation des travaux prévus au MPPG mais également en raison de micro fuites vapeur sur le process (qui seront résolues lors de l'arrêt maintenance en 2025).



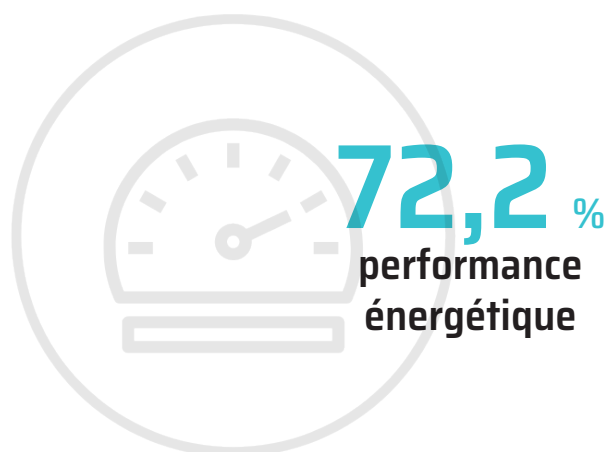
# FONCTIONNEMENT DU GROUPE TURBO-ALTERNATEUR



|                                         | 2023  | 2024  | Evolution 2023/2024 |
|-----------------------------------------|-------|-------|---------------------|
| Temps de fonctionnement du GTA (heures) | 8 133 | 7 263 | -10,7%              |
| Puissance moyenne de production (MW)    | 7,4   | 6,5   |                     |



## PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE



La performance énergétique des installations est en hausse par rapport à l'année 2023, elle se situe toujours au-dessus du seuil de 60% permettant de considérer le Pôle Déchets-Énergies comme Unité de Valorisation Énergétique.



# SYNTHÈSE ENVIRONNEMENTALE

.....



# 1 En bref

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20251002-D20251002-192-DE  
Date de télétransmission : 07/10/2025  
Date de réception préfecture : 07/10/2025



**850**  
°C

température minimale  
des fours



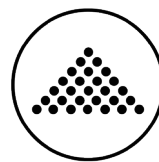
**12**  
m/s

vitesse minimale des fumées  
en sortie cheminée



**0**

rejet  
des eaux  
de process industriel



**100**  
%

des mâchefers  
valorisables

**29**  
heures  
ligne n°1



**77**  
heures  
ligne n°2

de dépassement des VLE semi-horaires  
(sur 60h par ligne et par an autorisées)

Pour la ligne 2, le nombre d'heures de dépassements des valeurs limites d'émissions semi-horaires a excédé les 60h autorisées réglementairement. Les dépassements prépondérants ont été le HCl lors de la mise en service des nouveaux équipements du traitement des fumées post travaux, les poussières principalement lors des redémarrages de lignes, et le HF lors d'un épisode de pollution dû à la présence d'une source de fluor trop importante dans les déchets sans que celle-ci n'ait pu être identifiée.



## Contrôle 2 des rejets atmosphériques

Les 2 lignes de combustion sont équipées d'analyseurs en continu des émissions à la cheminée.

Paramètres analysés :

Monoxyde de carbone (CO), Carbone organique total (COT), Poussières totales, Chlorure d'hydrogène (HCl), Fluorure d'hydrogène (HF), Dioxyde de soufre (SO<sub>x</sub>), Dioxyde d'azote (NO<sub>x</sub>), Ammoniac (NH<sub>3</sub>).

Un suivi en continu du mercure (Hg) a été mis en place en fin d'année 2023.

Moyennes des concentrations annuelles du suivi continu

|                                  | CO   | COT  | Poussières | HCl  | HF   | SO <sub>x</sub> | NO <sub>x</sub> | NH <sub>3</sub> | Hg     |
|----------------------------------|------|------|------------|------|------|-----------------|-----------------|-----------------|--------|
| VLE<br>en mg/<br>Nm <sup>3</sup> | 50   | 10   | 10         | 10   | 1    | 50              | 80              | 30              | 0,02   |
| Ligne 1                          | 5,56 | 0,18 | 1,30       | 2,83 | 0,02 | 10,39           | 27,78           | 1,95            | 0,0001 |
| Ligne 2                          | 7,07 | 0,27 | 1,82       | 3,46 | 0,10 | 11,53           | 37,53           | 0,98            | 0,0014 |

Un compteur permet de comptabiliser les dépassements semi-horaires qui pourraient survenir.

## Dioxines et furanes

En complément, chaque ligne est équipée d'un système de prélèvement en continu par cartouches, disposées sur des périodes d'environ 4 semaines, pour mesurer la concentration en dioxines et furanes dans les émissions. Ces cartouches sont envoyées mensuellement dans un laboratoire pour analyses.

Sur 2024, la moyenne cumulée des résultats des 26 prélèvements mensuels effectués sur les deux lignes est de 0,043 ng-ITEQ/Nm<sup>3</sup>.

Ce résultat est bien inférieur à 2023 qui disposait d'un dépassement important suite notamment à un black-out électrique. Trois dépassements ont été constatés en 2024, attribués aux arrêts et redémarrages répétés sur les périodes analysées. Les démarrages provoquent généralement une teneur ponctuellement plus importante en dioxines dans les fumées et leur poids est d'autant plus important que la durée d'enregistrement est faible.

2 contrôles par an sont réalisés en complément par un organisme de contrôle agréé et indépendant (SOCOR AIR). Les paramètres analysés sont les mêmes que les mesures en continu et semi-continu pour les dioxines, auxquels s'ajoutent les émissions en métaux lourds.

Lors du premier contrôle en avril 2024, des dépassements en CO (sur la ligne 1) et en HCl (sur la ligne 2) ont été mis en évidence. La contre-analyse a permis de constater que ces dépassements étaient ponctuels et que les résultats étaient conformes.





# 3 Surveillance environnementale

En complément des mesures d'autosurveillance sur les fumées, le SITOM Nord-Isère réalise une surveillance environnementale autour du site pour les dioxines et métaux lourds avec :

- des mesures sur les retombées atmosphériques deux fois par an via des jauges Owen installées durant deux mois puis analysées par l'association ATMO AURA
- des prélèvements d'air trois ans sur quatre, quatre fois deux semaines directement par l'association ATMO AURA
- des mesures annuelles dans les lichens par le bureau d'études Evinerude

La synthèse de ces résultats est faite par le bureau d'études Bio-Tox, spécialiste des risques sanitaires et environnementaux.

Cartographie des points de surveillance autour du Pôle Déchets-Énergies

-  Prélèvement air
-  Jauges Owen
-  Prélèvements Lichens

Source : Google Earth / Bio-Tox



Ces résultats sont contrôlés et discutés en Comité de surveillance environnementale (CSE) composé d'élus du territoire et des associations environnementales ; ainsi qu'en Commission de suivi de site (CSS), organe réglementaire formé en sus de la DREAL et de la Préfecture de l'Isère.

Les résultats complets sont disponibles sur [www.sitom-ni.fr](http://www.sitom-ni.fr)





*Jauge Owen*



*Prélèvement  
de lichens*







# SYNTHÈSE ÉCONOMIQUE

.....



# 1 Coût de l'outil de traitement



**142 277**

tonnes  
gérées  
en 2024



**9,4**

M€  
coût  
d'exploitation



**8,3**

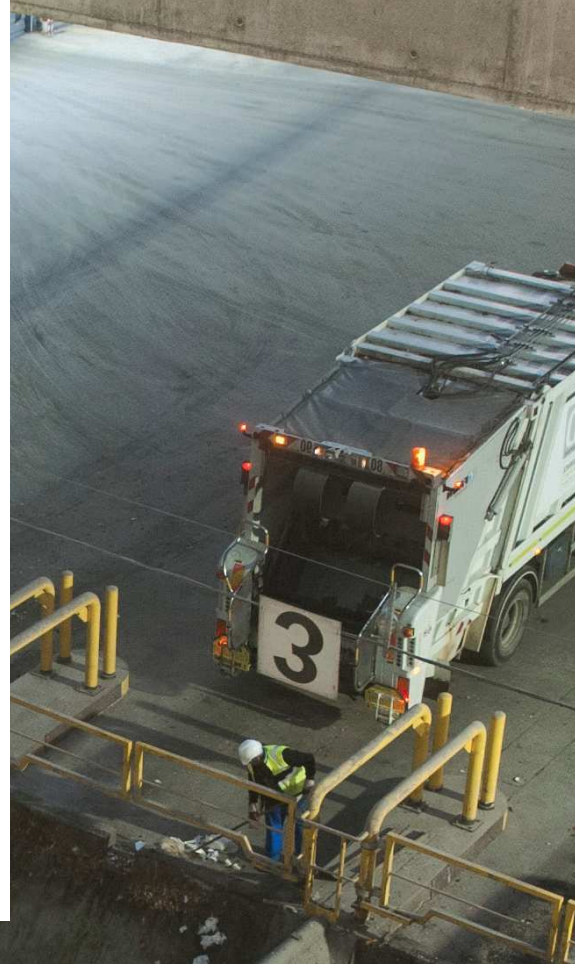
M€  
de recettes  
de valorisation énégetique



**18,5**

M€  
de recettes de traitement  
des déchets et assimilés

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20251002-D20251002-192-DE  
Date de télétransmission : 07/10/2025  
Date de réception préfecture : 07/10/2025



# Grille tarifaire 2.

Les tarifs appliqués par le SITOM Nord-Isère aux apports de déchets en 2024 varient en fonction de l'apporteur, du gisement ainsi que de la disponibilité des installations.

Sauf mention expresse, les tarifs s'entendent hors TGAP qui est de 14€ HT/tonne pour l'année 2024.

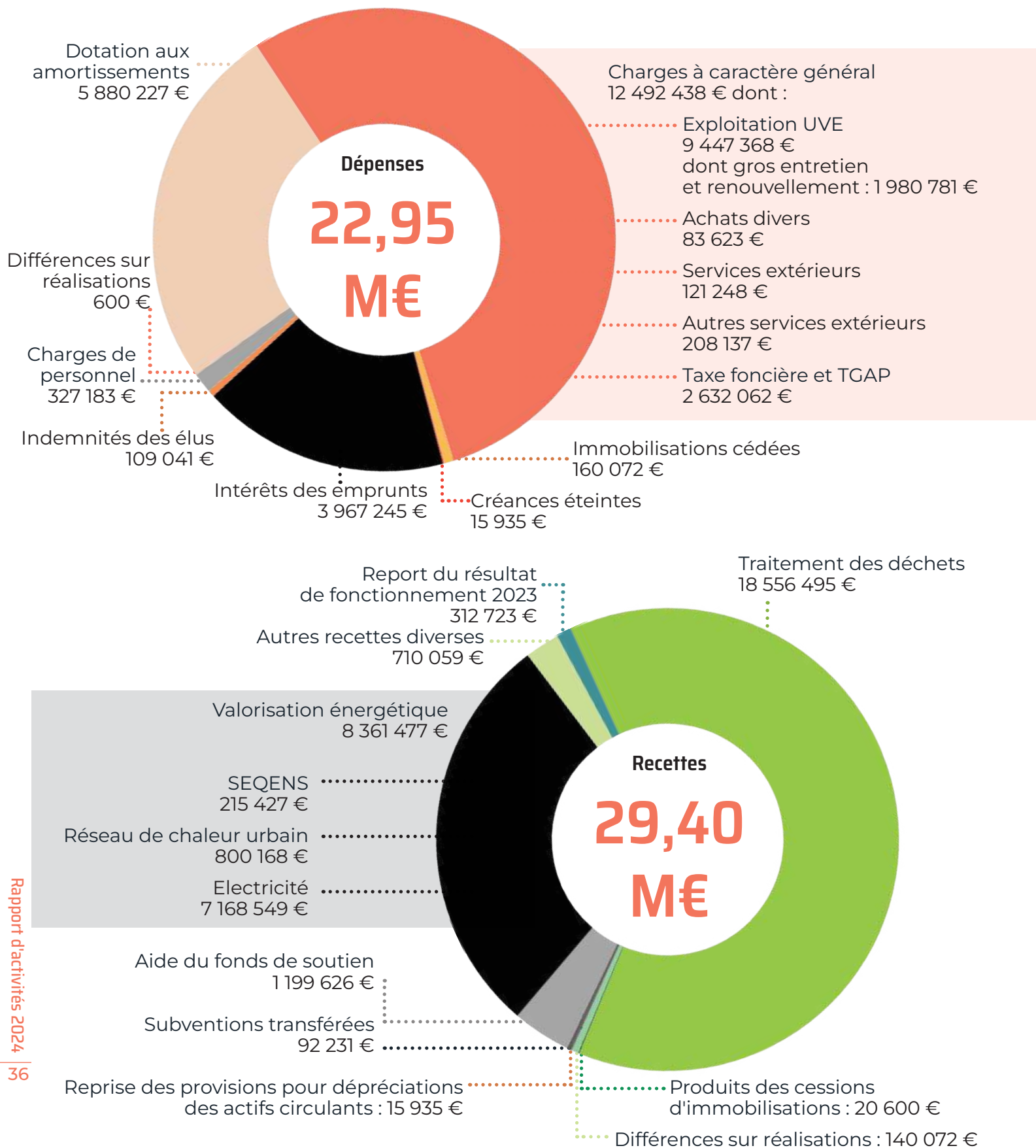
| Apporteur                                                                                                                                                                         | Type d'apport                                                                                                                                               | 2023<br>€ HT/tonne          | 2024<br>€ HT/tonne                | Evolution<br>2023/2024 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|------------------------|
| EPCI adhérents                                                                                                                                                                    | Ordures ménagères résiduelles                                                                                                                               | 118                         | 118                               | 0%                     |
|                                                                                                                                                                                   | Encombrants incinérables broyés                                                                                                                             | 92                          | 102                               | +10,87%                |
|                                                                                                                                                                                   | Encombrants incinérables non broyés                                                                                                                         |                             | 140<br>nouvelle<br>tarification   | -                      |
| EPCI non-adhérents en convention<br>et/ou ponctuel, en réponse à des<br>appels d'offres<br>avec suspension du service en cas<br>d'arrêt des installations                         | Ordures ménagères résiduelles                                                                                                                               | 118                         | 120                               | +1,7%                  |
|                                                                                                                                                                                   | Refus de tri mécano biologique                                                                                                                              | 118                         | 121                               | +2,55%                 |
|                                                                                                                                                                                   | Refus de tri collecte sélective                                                                                                                             | 118                         | 121                               | +2,55%                 |
| EPCI non-adhérents en convention<br>et/ou ponctuel, en réponse à des<br>appels d'offres<br>avec maintien du service en cas d'ar-<br>rêt des installations                         | Ordures ménagères résiduelles                                                                                                                               | 123                         | 125                               | +1,7%                  |
| Clients privés en convention<br>avec maintien du service en cas d'ar-<br>rêt des installations                                                                                    | Déchets d'activité économique (assimi-<br>lés aux OMr et autres, refus de tri, refus<br>de tri mécano biologique)                                           | 133                         | 150                               | +12,79%                |
|                                                                                                                                                                                   | Refus de tri collecte sélective                                                                                                                             |                             | 145<br>nouvelle<br>tarification   | -                      |
| Clients privés en convention<br>avec suspension du service en cas<br>d'arrêt des installations                                                                                    | Déchets d'activité économique (assimi-<br>lés aux OMr et autres, refus de tri, refus<br>de tri mécano biologique)                                           | 118                         | 135                               | +14,41%                |
|                                                                                                                                                                                   | Refus de tri collecte sélective                                                                                                                             |                             | 125<br>nouvelle<br>tarification   | -                      |
| Administrations,<br>sociétés,<br>et particuliers<br>en fonction de la disponibilité des<br>installations<br>Service ponctuel                                                      | Ordures ménagères résiduelles, archives,<br>déchets d'activité économique (assimilés<br>aux OMr et autres, refus de tri, refus de tri<br>mécano biologique) | 160                         | 161                               | +0,63%                 |
|                                                                                                                                                                                   | Forfait entre 1 et 100 kg                                                                                                                                   | 17<br>incluant<br>TGAP      | 31<br>incluant<br>TGAP            | +82,36%                |
| Douanes, Gendarmerie, Police, et /<br>ou produits provenant de sociétés<br>diverses saisis en douanes<br>en fonction de la disponibilité des<br>installations<br>Service ponctuel | Produits divers de contrefaçon, palettes<br>en bois, produits de stupéfiants saisis en<br>douanes et / ou sur réquisition judiciaire                        | 516<br>non soumis<br>à TGAP | 517<br>non soumis<br>à TGAP       | +0,2%                  |
|                                                                                                                                                                                   | Forfait entre 1 et 100 kg                                                                                                                                   | 49<br>non soumis<br>à TGAP  | 50<br>non soumis<br>à TGAP        | +2,05%                 |
| Collectivités non-membres<br>en réponse à des appels d'offres                                                                                                                     | Ordures ménagères résiduelles, refus<br>de tri mécano biologique, refus de tri<br>collecte sélective, etc.                                                  |                             | fourchette<br>entre<br>126 et 141 |                        |



# 3 Compte administratif

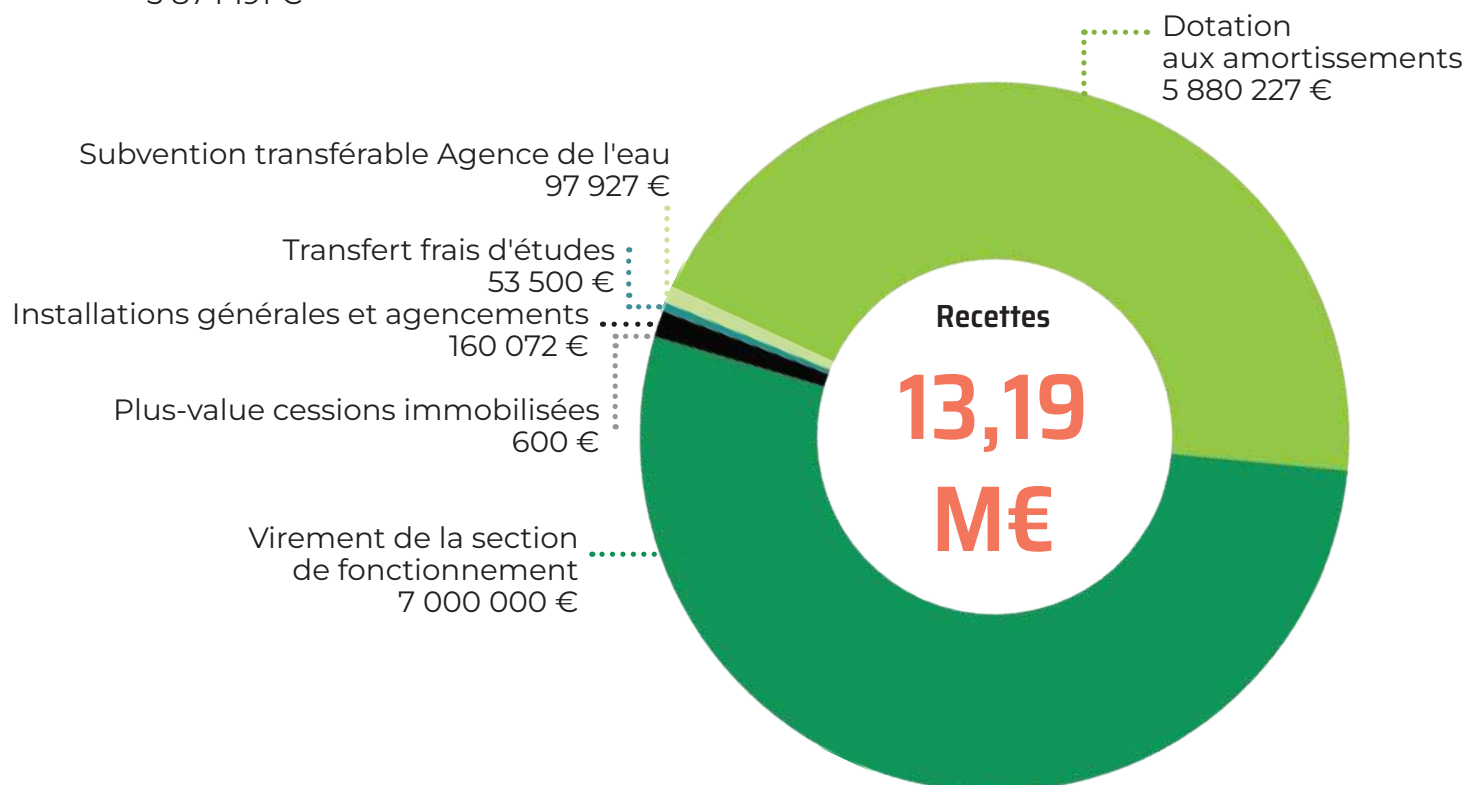
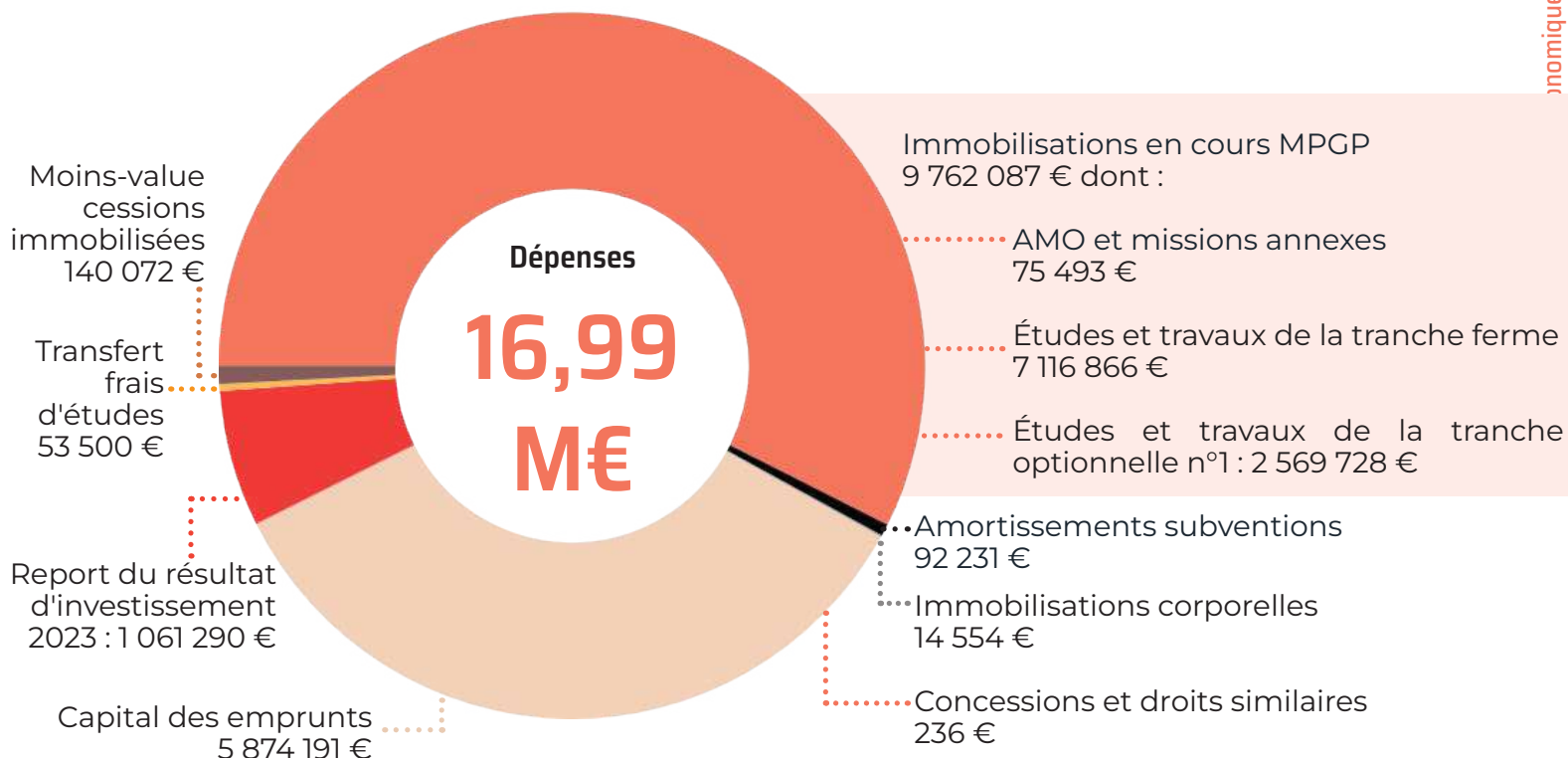
Les données chiffrées ci-après sont extraites du compte administratif 2024 et s'entendent hors taxe.

## FONCTIONNEMENT.....



# INVESTISSEMENT

nomique



**+6,45 M€**

Résultat  
de la section  
de fonctionnement

au 31 décembre 2024

**-3,80 M€**

Résultat  
de la section  
d'investissement

Résultat de clôture 2024

**+2,65 M€**

Ce résultat a été basculé en 2025  
sur la section d'investissement afin de  
financer le solde des travaux d'optimisation  
des installations prévus au MGP







# EN CONCLUSION

L'année 2024 confirme dans une moindre mesure le constat annoncé en 2023 d'une baisse du gisement des ordures ménagères résiduelles provenant des adhérents du SITOM Nord-Isère.

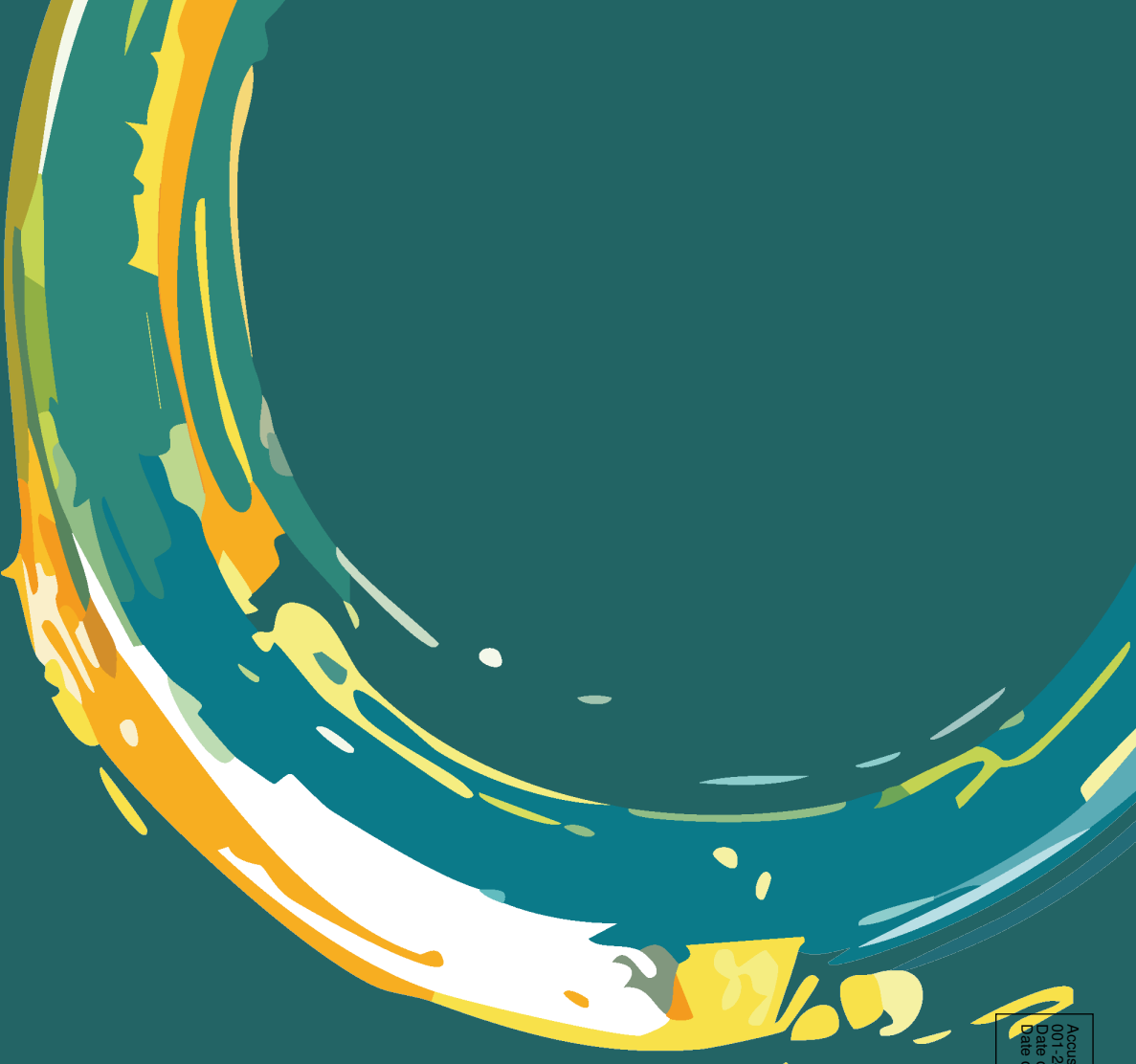
Cette baisse peut s'expliquer par la prévention et le recours des usagers aux autres modes de traitement (tri sélectif, composteur et déchèteries) liée à un contexte toujours inflationniste ralentissant la consommation des ménages.

Par ailleurs, les travaux d'optimisation des installations ainsi que la réalisation de la plateforme de broyage des encombrants ont fortement impacté le fonctionnement de l'UVE en raison du retard pris dans la réalisation des travaux (8 mois contre 2,5 mois annoncés) : durée de fonctionnement des fours, production d'énergies et impacts environnementaux en ont subi les conséquences.

De surcroît, le détournement de 10 801 tonnes de déchets a été nécessaire durant les travaux.

Malgré cette situation, le résultat de clôture 2024 est excédentaire, permettant l'autofinancement des investissements des travaux prévus au marché public global de performance.





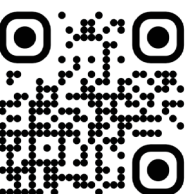
Directeur de la publication : Jean-Pierre GIRARD, Président  
Conception, rédaction et réalisation : service communication du SITOM Nord-Isère  
Crédits : SITOM Nord-Isère, Veolia, Arem, Google Earth, Canva, Adobe Stock  
Impression : Imprimerie CUSIN / juin 2025 / papier recyclé

**SITOM**  
Nord-Isère



Avenue des Frères Lumière - CS 42008  
38307 BOURGOIN-JALLIEU Cedex  
04.37.03.23.90  
contact@sitom-ni.fr

**sitom-ni.fr**



ENGAGÉ POUR OPTIMISER  
SA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE  
LE SITOM NORD-ISÈRE EST CERTIFIÉ

